

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

LE JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

Un certain nombre de négociants et d'industriels de Roubaix et de Tourcoing nous ont exprimé le désir d'avoir communication de nos dépêches commerciales et des cours de bourse avant l'impression du journal et aussitôt la réception dans nos bureaux.

Nous organisons à cet effet un service spécial qui fonctionnera dès maintenant. Moyennant une commission mensuelle pour frais de copie, nous envoyons à domicile nos dépêches au fur et à mesure qu'elles nous parviennent, soit avant, soit après le tirage du journal.

Il est bien entendu que ce service est exclusivement réservé aux abonnés. Nous prions les personnes qui auraient intérêt à connaître le soir même les cours d'autres valeurs de vouloir bien nous en informer.

Table with 2 columns: Date (29 JANVIER, 30 JANVIER) and various market rates (3 0/0, 4 1/2, Emprunts).

Table with 2 columns: Action (Banque de France, Société générale, Crédit foncier) and Price.

DEPÊCHES COMMERCIALES Service particulier du Journal de Roubaix. Anvers, 30 janvier. Laines: Fermes. Ventes 265 balles Plata.

Havre, 30 janvier. Cotons: Ventes 1,500 b. Marché calme, irrégulier. Low Middling Georgie chargeant, 90. Cafés: Ventes 1,300 b. Haïti 93; Gonaïves à livrer, 104.

Liverpool, 30 janvier. Ventes 8,000 b. Demande meilleure pour livrable. Hausse partielle de 1/46.

New-York, 30 janvier. Recettes 119,000 b.

ROUBAIX 30 JANVIER 1874.

L'amendement de M. Laboulaye a été rejeté par 359 voix contre 353. La république, encore une fois mise aux voix, a donc été battue de nouveau. C'est M. Louis Blanc qui en est responsable, ne manquant pas de dire les républicains. Il faut cependant convenir que l'amendement de M. Laboulaye n'était pas rédigé en termes capables de rallier les voix de toute l'extrême gauche.

M. Laboulaye avait prononcé avant-hier un discours aux apparences modérées qui avait produit une assez vive impression sur la Chambre. Il avait dit: « Nous sommes en république et cependant ni la famille, ni la religion, ni la propriété ne se trouvent menacées.

Après le rejet de l'amendement Laboulaye, M. Ferdinand Boyer a parlé contre l'article 1er du projet Ventavon qui contient le principe d'une seconde Chambre et qui est ainsi conçu: « Le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

Primitivement le dernier paragraphe de cet article portait ce qui suit: « Le Sénat se compose de membres élus ou nommés dans les proportions et aux conditions qui seront réglées par une loi spéciale. » On a supprimé les mots élus ou nommés afin de calmer les susceptibilités de ceux qui ne veulent pas entendre parler de sénateurs nommés par le pouvoir exécutif.

Liverpool, 30 janvier. Cotons: Ventes, 8,000 b., dont 1,000 b. pour la spéculation. Importations, 20,000 b. Londres, 30 janvier. Cafés: Faibles. Sucres: Très-calmes. Laines: Stationnaires. Soie: négligée.

L'article deux devrait être ainsi rédigé: « Art. 2. — Les droits et les devoirs du président de la république sont réglés par les articles 44, 49 à 57 et 60 à 64 de la constitution de 1848. Il peut en outre, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des Députés avant l'expiration légale de son mandat. En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois. »

REVUE DE LA PRESSE

Au moment de voter comme tous ses collègues républicains de l'Assemblée, M. Louis Blanc nous a dit qu'il était assailli de scrupules de conscience. Il n'est partisan ni du système des deux Chambres, ni de la magistrature suprême que l'on désigne sous le nom de présidence de la République. De là ses réclamations au sujet de l'amendement proposé par M. Laboulaye.

M. Laboulaye n'est point cet homme absurde, oh non! il a écrit un livre intitulé: Questions constitutionnelles, où il s'attache à prouver que le suffrage universel est une absurdité, sauf en cas de plébiscite nécessaire; et il professe, dans le même livre, que le plébiscite est nécessaire, d'inductible nécessité, toutes les fois qu'il s'agit de doter un peuple d'une constitution et même de modifier la constitution existante.

M. Laboulaye, le plébiscitaire convaincu de 1870, l'auteur du livre des Questions constitutionnelles, que l'on a vu hier adjuver, avec des larmes dans la voix, l'Assemblée nationale d'imposer au peuple français la République par surprise!

Mais, du moins, M. Gambetta, on savait cela, cela appartient à l'histoire, avait dit dans le temps à ses amis les radicaux de Lyon: « Il faut qu'un vrai républicain sache avaler un crocodile et que M. Laboulaye... »

M. Louis Blanc, le produit de la conjonction des républicains bourgeois et des radicaux n'a pas semblé un être légitime et avouable. Cet orateur monstrueux ne lui a pas paru susceptible d'être amendé par les langues des rhéteurs de la démocratie avocassière.

ASSEMBLÉE NATIONALE Président: M. BUFFET. Séance du 29 Janvier 1875. La séance est ouverte à 2 h. 30. Le procès-verbal est adopté sans débat.

et Buisson (Seine-Inférieure) empêchés par leur état de santé de monter à la tribune, l'ont chargé de remettre en leur nom un bulletin blanc au secrétaire.

L'homme absurde

L'homme absurde est celui qui ne change jamais, a écrit un poète républicain qui faisait profession de marque, autrefois, et qui, selon un juste motif, d'un de ses adversaires, n'a jamais marqué personne aussi bien que lui-même.

M. Laboulaye n'est point cet homme absurde, oh non! il a écrit un livre intitulé: Questions constitutionnelles, où il s'attache à prouver que le suffrage universel est une absurdité, sauf en cas de plébiscite nécessaire; et il professe, dans le même livre, que le plébiscite est nécessaire, d'inductible nécessité, toutes les fois qu'il s'agit de doter un peuple d'une constitution et même de modifier la constitution existante.

M. Laboulaye, le plébiscitaire convaincu de 1870, l'auteur du livre des Questions constitutionnelles, que l'on a vu hier adjuver, avec des larmes dans la voix, l'Assemblée nationale d'imposer au peuple français la République par surprise!

M. Laboulaye n'est point cet homme absurde, oh non! il a écrit un livre intitulé: Questions constitutionnelles, où il s'attache à prouver que le suffrage universel est une absurdité, sauf en cas de plébiscite nécessaire; et il professe, dans le même livre, que le plébiscite est nécessaire, d'inductible nécessité, toutes les fois qu'il s'agit de doter un peuple d'une constitution et même de modifier la constitution existante.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

Après le rejet de l'amendement du centre gauche, il restera à voter sur l'amendement de M. Lambert-Sainte-Croix en faveur du septennat impersonnel, lequel n'est qu'une République déguisée.

LETTRÉ DE VERSAILLES

Une grande animation règne aujourd'hui à la séance, c'est que nous sommes arrivés à un de ces moments décisifs où se joue le sort des gouvernements et des partis.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

Après le rejet de l'amendement du centre gauche, il restera à voter sur l'amendement de M. Lambert-Sainte-Croix en faveur du septennat impersonnel, lequel n'est qu'une République déguisée.

LETTRÉ DE VERSAILLES

Une grande animation règne aujourd'hui à la séance, c'est que nous sommes arrivés à un de ces moments décisifs où se joue le sort des gouvernements et des partis.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.

LETTRÉ DE PARIS

Malgré le démenti que je vous ai envoyé au sujet des bruits qui circulent sur la présence de M. le comte de Chambord à Versailles, ces bruits n'en persistent pas moins, avec une tenacité singulière, à être adoptés de confiance par la population parisienne.